



Michel Kelly-Gagnon
Président

LE MOT DU PRÉSIDENT

UN NOUVEAU CONSEIL DES MINISTRES RÉDUIT MAIS SOLIDE

À la suite de la formation la semaine dernière du nouveau Conseil des ministres, je tiens d'abord à féliciter le premier ministre Jean Charest d'avoir formé un cabinet qui, tout en étant le plus petit de l'histoire récente du Québec, s'avère extrêmement solide.

En effet, avec les Monique Jérôme-Forget (Finances et Conseil du trésor), Raymond Bachand (Développement économique), David Whissell (Travail) et Sam Hamad (Emploi), les défis économiques auront des responsables de taille à la table du Conseil des ministres.

Le CPQ leur souhaite, ainsi qu'à tous leurs collègues du cabinet, le meilleur des succès dans l'exercice de leurs fonctions. Nous leur offrons toute la collaboration du milieu des affaires dans le développement et la mise en œuvre des politiques qui seront mises de l'avant.

Parmi les enjeux prioritaires du CPQ pour les prochains mois figure la nécessité de redresser la performance du Québec en matière d'investissements privés. À cet effet, le CPQ souhaite que le nouveau gouvernement se prévale de l'incitatif financier mis en place par le gouvernement fédéral dans son budget de mars dernier, et procède à l'élimination complète de la taxe sur le capital.

Également, et afin de pallier les pénuries croissantes de main-d'œuvre dans les entreprises, le CPQ invite le gouvernement libéral à réactiver sa promesse de mettre en place des mesures favorisant la retraite progressive plutôt qu'anticipée.

En matière de fiscalité des particuliers, toute baisse d'impôt sur le revenu sera appréciée des contribuables et bénéfique pour l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne l'état des finances publiques, il est primordial que le nouveau gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires afin de résorber l'impasse budgétaire de près d'un milliard prévue pour 2008-2009 dans le budget provincial déposé avant les élections.

Dans tous ces dossiers, nous invitons les deux partis d'opposition à faire preuve de responsabilité. Dans la mesure du possible, autant l'ADQ que le PQ devraient laisser de côté les calculs politiques pour que le gouvernement, même s'il est minoritaire, puisse s'acquitter de sa responsabilité de gouverner et s'attaquer efficacement aux enjeux pressants pour l'avenir de l'économie québécoise.

Michel Kelly-Gagnon

DÉFAITE DU PROJET DE LOI C-257 SUR LES TRAVAILLEURS DE RELÈVE : UNE EXCELLENTE NOUVELLE!

C'est avec soulagement que le CPQ a accueilli le rejet, le 21 mars dernier, du projet de loi fédéral C-257 visant à rendre illégale l'embauche de personnel de remplacement lors de conflits de travail dans les entreprises de compétence fédérale.

Le CPQ est d'autant plus heureux de ce dénouement qu'il a travaillé d'arrache-pied au cours des derniers mois afin de convaincre les parlementaires de voter contre les changements proposés au *Code canadien du travail*. Tous les moyens du CPQ ont été mis en œuvre afin de prévenir l'adoption du projet de loi : présentation d'un mémoire au Comité permanent des Communes chargé d'étudier le projet, lettres aux parlementaires, lettres ouvertes dans les journaux... Le tout coordonné par notre conseillère juridique, M^e Pascale Gauthier.

C-415 : le CPQ reprend le collier

Moins bonne nouvelle : dès le lendemain, soit le 22 mars, le député libéral et critique de l'opposition officielle en matière de travail, Mario Silva, a déposé en première lecture un projet de loi (C-415) similaire mais qui, cette fois, prévoit le maintien de services dits essentiels, notamment en permettant au Conseil canadien des relations industrielles de rendre une ordonnance dans les 48 heures.

Le CPQ reprend donc le collier et continuera à lutter contre l'interdiction d'embaucher des travailleurs de remplacement sur la scène fédérale, comme il le fait d'ailleurs au palier provincial depuis 30 ans, alors que le Québec adoptait cette mesure néfaste pour l'économie.



Robert Borduas
Vice-président - santé, sécurité et
relations du travail

RÉFORMES LÉGISLATIVES : LE CPQ CRÉE TROIS COMITÉS DE TRAVAIL

À la suite de notre consultation des membres de janvier dernier sur les réformes législatives à apporter au Régime de santé et de sécurité du travail, plusieurs participants ont manifesté leur intérêt à poursuivre la réflexion. Le CPQ a donc tenu une rencontre de suivi le 26 mars dernier, rencontre au cours de laquelle il a été décidé de créer trois comités de travail qui travailleront respectivement dans les dossiers suivants : le Bureau d'évaluation médicale (BEM), la surindemnisation et l'admissibilité.

Nous sommes actuellement à mettre en place lesdits comités et nous vous tiendrons informés des développements à venir.

FORMATION SCOLAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DES JEUNES

Notre vice-président santé, sécurité et relations du travail, M^e Robert Borduas, a participé récemment à titre de représentant de la partie patronale aux travaux du comité mis sur pied par le gouvernement du Québec afin d'élaborer, dans le cadre de la Stratégie action jeunesse 2006-2009, un plan d'action en continuité avec les actions entreprises dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial en matière de santé et de sécurité du travail.

Une prochaine rencontre est prévue avant la période estivale alors que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait déposer le plan de travail d'un éventuel « coffre à outils » contenant un ensemble d'activités pédagogiques en matière de santé et de sécurité du travail.

ÉTATS FINANCIERS DU FSST

Le conseil d'administration de la CSST, auquel siège notre président Michel Kelly-Gagnon, a approuvé lors de sa dernière séance les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RELATIONS DU TRAVAIL

Cet exercice affiche un excédent des revenus sur les dépenses de 1 040,6 millions de dollars, excédent qui résulte principalement des rendements obtenus sur les placements. Le degré de capitalisation du FSST au 31 décembre 2006 est de 102,4 %.

Cet excédent devrait se traduire par une baisse du taux moyen de cotisation en 2008.

LE CPQ À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M^e Pascale Gauthier, conseillère juridique au CPQ, a été choisie pour représenter les employeurs canadiens à la 96^e Conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail



M^e Pascale Gauthier
Conseillère juridique

(OIT), l'agence spécialisée des Nations Unies qui a pour mission d'adopter, promouvoir et superviser les normes internationales du travail. La conférence aura lieu en juin prochain, à Genève. M^e Gauthier participera aux travaux du Comité sur la promotion des entreprises durables. Il s'agit d'une occasion importante d'orienter les travaux du Bureau International du Travail (BIT, le secrétariat permanent de l'OIT) et de rappeler l'importance du secteur privé en matière de création d'emplois. M^e Gauthier entend faire valoir que les entreprises ont besoin, pour prospérer, d'un environnement concurrentiel stable et libre de réglementation du travail lourde et restrictive.

M^e Gauthier avait participé par ailleurs à titre de représentante patronale aux travaux de la 95^e édition, en juin 2006. En plus de prendre part aux discussions entourant l'adoption d'une recommandation sur la relation de travail, elle avait été désignée par les délégués des employeurs présents pour les représenter au comité restreint chargé d'assurer la cohérence linguistique et juridique de cette recommandation.

ÉCONOMIE ET MAIN-D'ŒUVRE**BUDGET FÉDÉRAL 2007-2008****UN BON BUDGET QUI STIMULERA LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

Même s'il ne contient rien de spectaculaire à l'exception des mesures proposées pour régler le « déséquilibre fiscal », le budget fédéral déposé le 19 mars dernier contient une foule de mesures concrètes qui répondent à plusieurs de nos demandes et qui, rassemblées, auront un effet stimulant sur l'investissement et la création de richesse.

Stimuler l'investissement et l'entrepreneuriat

Afin de stimuler l'investissement privé, le CPQ, à l'instar d'un récent rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, réclamait une amélioration importante des dispositions concernant l'amortissement accéléré des équipements et de la machinerie. Le ministre des Finances propose une mesure qui permettra d'amortir ces investissements sur une période de deux ans en moyenne, donnant suite ainsi à cette recommandation. De plus, le taux de déduction pour amortissement s'appliquant aux bâtiments servant aux activités de fabrication et de transformation passera de 4 % à 10 %.

L'incitatif financier mis en place afin d'encourager les provinces à éliminer leur taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011 est une autre excellente nouvelle. Le CPQ espère fortement que le prochain gouvernement du Québec se prévaudra de cet incitatif financier et adoptera en conséquence un plan d'élimination complète de cette taxe pour 2011, ce qui devancerait même le plan proposé récemment par le CPQ.

Plusieurs mesures auront des effets positifs sur la création de nouvelles entreprises, ce qui est très bon pour le Québec dont la performance entrepreneuriale se compare désavantageusement avec le reste du Canada. À cet égard, mentionnons la volonté d'alléger le fardeau administratif et la paperasserie pour la petite entreprise et, surtout, la hausse de l'exonération cumulative des gains en capital, la première hausse depuis 1988.

Formation et pénurie de main-d'œuvre

Dans le contexte du vieillissement de la main-d'œuvre, problème particulièrement aigu au Québec, le CPQ réclame depuis longtemps des mesures visant à répondre aux pénuries croissantes de main-d'œuvre qui en découlent.

Premièrement, en ce qui a trait à la retraite progressive, le CPQ est heureux de voir que le gouvernement fédéral modifiera la *Loi sur l'impôt*, permettant ainsi au gouvernement du Québec de pouvoir donner suite aux recommandations répétées du CPQ et des autres partenaires du marché du travail afin de rendre plus alléchante pour les travailleurs de 60 ans et plus la retraite progressive plutôt que la retraite anticipée. Dans la même veine, le CPQ salue la hausse de l'âge auquel les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) arrivent à maturité.

Deuxièmement, ce budget prévoit qu'à compter de 2008-2009, des montants de 500 millions de dollars par année, en sus de ceux actuellement investis par l'entremise des programmes d'assurance-emploi, permettront d'élaborer avec les provinces une nouvelle stratégie en matière de formation liée au marché du travail. Cette nouvelle stratégie vise notamment la formation en emploi des travailleurs âgés, contribuant ainsi à atténuer les pénuries de main-d'œuvre.

Troisièmement, l'annonce d'une prestation fiscale pour le revenu gagné; cette mesure renforce les incitations au travail des travailleurs à faible revenu et des assistés sociaux.

Dettes et impôt des particuliers

Le CPQ félicite par ailleurs le gouvernement fédéral de garder le cap en matière de remboursement de la dette, qui devrait être réduite de 9,2 milliards en 2006-2007 et qui, si le gouvernement maintient le cap jusque là, ne représentera que 25 % du PIB en 2012-2013.

De plus, l'utilisation des sommes économisées en frais d'intérêt sur la dette pour alléger l'impôt sur le revenu des particuliers s'avère un bon moyen de réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

Un bémol : le contrôle des dépenses

Les chiffres présentés dans ce budget ne laissent pas présager d'accélération des dépenses à long terme même si la croissance est de 6,6 % pour 2007-2008 alors que l'économie ne devrait croître que de 3,9 % en 2007 et 5 % en 2008. Toutefois, le CPQ estime que le gouvernement devra demeurer vigilant au regard de la croissance des dépenses de programmes.

**LE CPQ A ACCUEILLI LE MINISTRE FÉDÉRAL DES
FINANCES DANS LE CADRE DE SA TOURNÉE
POSTBUDGÉTAIRE. VOIR PAGE 4 DE CE BULLETIN.**

L'Honorable Jim Flaherty au CPQ



De gauche à droite : Michael Fortier, John LeBoutillier et Jim Flaherty

Environ 75 personnes ont assisté au discours que le ministre fédéral des Finances, l'Honorable Jim Flaherty, a prononcé devant le CPQ lors de sa tournée postbudgétaire. Son allocution – la seule prononcée au Québec dans le cadre de sa tournée – portait sur les priorités économiques et financières du gouvernement. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, l'Honorable Michael Fortier, participait également à cet événement.

Le président du conseil d'administration du CPQ, John LeBoutillier, a profité de l'occasion pour souligner publiquement combien le CPQ apprécie la qualité de la relation qui s'est rapidement développée entre notre organisme et le gouvernement fédéral actuel. « J'espère, a-t-il déclaré, que nous pourrions continuer à développer cette relation au cours des prochains mois et des prochaines années. »

LE CPQ DANS LES MÉDIAS : 3,7 MILLIONS \$ DE COUVERTURE AU PREMIER TRIMESTRE

Nous vous disions récemment que le CPQ se fait plus présent dans les médias depuis le début de l'année. Les chiffres sont là pour le prouver : au cours du premier trimestre, plus de 300 articles et reportages ont mentionné le CPQ et ses prises de position, soit 50 % de plus qu'au cours des deux derniers trimestres réunis de l'année 2006.

Cette croissance indéniable de la présence du CPQ dans les médias se reflète aussi dans l'évaluation de la valeur relations publiques de la couverture : 3,7 millions \$ pour le premier trimestre de 2007, contre 2,8 millions \$ pour les deux derniers trimestres réunis de 2006 (évaluation réalisée par un consultant indépendant).

Grâce à ses lettres d'opinion (parues dans *Le Devoir* et *Les Affaires*) et à sa présence régulière dans tous les quotidiens et dans plusieurs publications spécialisées (magazine *Construire*, *Journal du Barreau du Québec*, *Le Courrier parlementaire*, etc.), le CPQ a été très visible dans les médias écrits (80 % de notre couverture) qui rejoignent les « faiseurs d'opinion » et les décideurs. Malgré notre participation régulière aux émissions d'affaires économiques des médias électroniques (Canal Argent, *L'Heure des comptes* de SRC-Radio), beaucoup reste à faire par ailleurs pour joindre le grand public par les télévisions et les radios, qui n'ont représenté que 20 % de notre couverture au premier trimestre.

Parmi les principaux dossiers sources de couverture médiatique pour les trois premiers mois de l'année figurent, dans l'ordre : nos réactions ponctuelles à l'actualité ainsi que nos interventions liées à l'élection provinciale, au budget provincial et au budget fédéral.

DÉJEUNER-CAUSERIE AVEC LE PDG D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a le plaisir de s'associer au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) à l'occasion d'un déjeuner-causerie avec le président-directeur général d'Investissement Québec, M. Jacques Daoust.

Considérant que les investissements étrangers sont d'une importance capitale pour le développement économique du Québec, M. Daoust viendra expliquer comment nous pouvons continuer d'attirer ces investissements devant la concurrence grandissante des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Le titre de son allocution est *Comment attirer des investissements étrangers au Québec? Faire face à la concurrence des pays émergents.*

L'événement aura lieu le 2 mai prochain à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth, à Montréal. Vous trouverez tous les détails de cet événement sur le site www.corim.qc.ca, sous la bannière Événements.

Information et inscription : Benoît Lefèvre, directeur, communications et marketing, CORIM.
Tél. : (514) 340-9622 blefevre@corim.qc.ca